

AMAP DES VOLONTAIRES CONTRAT OEUFS SAISON 2022-2023

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements de la Charte des AMAP, parmi lesquels :

Je soussignée, **Marie LEGRIS, exploitante agricole à Longnes (78)**, Siret 813 319 134 00017, m'engage à :

- fournir des œufs biologiques, conformément à la réglementation AB, issus de mon élevage. Les œufs pourront être de différents calibres, selon le rythme de vie de l'élevage : S (<53g), M (<63g), L (<73g) ou XL (+73g).
- vous proposer un contrat bi mensuel : par 6 œufs (1/2 panier) ou par 12 œufs (1 panier) .
- assurer des livraisons chez Sophie DUPLAY, maraîchère de l'Amap, qui vous les remettra lors de vos distributions. En cas d'impossibilité de livraison : des solutions compensatrices seront envisagées par les deux parties.

Je soussigné.e,

Prénom, Nom	Email (en majuscule)	Téléphone	Adresse

M'engage à :

- acheter les quantités d'œufs souscrites à ce présent contrat et à régler d'avance, par chèque à l'ordre de Marie LEGRIS et à remettre contrat et chèque à la référente Sakina Calvet (sakical@laposte.net) ou (06 83 41 73 54)
- accepter les aléas qui peuvent intervenir durant la production.
- venir chercher les œufs, sur le lieu de distribution de l'Amap des Volontaires.
- faire remettre ma commande à un ami/membre de ma famille ou de la céder à un autre amapien en cas d'impossibilité de venir la chercher.

Planning des distributions d'œufs					
1	lun. 3 oct. 22	8	lun. 23 janv. 23	15	merc. 31 mai 23
2	lun. 17 oct. 22	9	lun. 6 févr. 23	16	lun. 12 juin 23
3	merc. 2 nov. 22	10	lun. 20 févr. 23	17	lun. 26 juin 23
4	lun. 14 nov 22	11	lun. 6 mars. 23	18	lun. 10 juillet 23
5	lun. 28 nov. 22	12	lun. 20 mars 23	19	lun. 24 juillet. 23
6	lun. 12 déc. 22	13	lun. 3 avril 23	20	lun. 4 sept. 23
7	lun. 9 janv. 23	14	lun. 17 avril 23	21	lun. 18 sept. 23

QUANTITÉ SOUHAITÉE

<input type="checkbox"/>	½ panier (6 œufs)	2,40 x 21 = 50,40€
<input type="checkbox"/>	1 panier (12 œufs)	4,80 x 21 = 100,80€

*Si plusieurs chèques sont prévus pour le règlement, merci de bien vouloir noter le nombre et la date d'encaissement souhaitée :

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, l'un conservé par l'agricultrice, l'autre par l'adhérent.e.

Fait à Paris le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé » :

Adhérent-e de l'AMAP Volontaires

Marie LEGRIS, agricultrice